

A propos d'un article du site de la Fraternité Saint-Pie X aux USA

Un texte intitulé « *Une nouvelle communauté dominicaine* » a été publié le 24 octobre 2014 sur le site de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X aux USA ¹. Nous avons traduit les principaux passages et ajouté quelques commentaires.

Il faut savoir que, le même jour, 24 octobre, deux pères d'Avrillé arrivaient aux USA pour un séjour de 15 jours destiné à visiter les tertiaires dominicains dépendant d'Avrillé.

Le surlendemain, 26 octobre, le supérieur du district des USA de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X, l'abbé Wegner, envoyait à tous ses prêtres *et aux tertiaires d'Avrillé résidant aux USA*, une lettre pour mettre en garde contre le couvent d'Avrillé et proposer aux tertiaires d'Avrillé de rejoindre le Tiers-Ordre de Steffeshausen.

Le 31 octobre, le père Albert à son tour envoyait *aux tertiaires d'Avrillé résidant aux USA*, une lettre pour mettre en garde contre le couvent d'Avrillé et proposer aux tertiaires d'Avrillé de rejoindre son Tiers-Ordre.

Les dominicains d'Avrillé.



Début du texte paru sur le site de la Fraternité Saint-Pie X aux USA :

Une nouvelle communauté dominicaine



Découvrez une nouvelle communauté religieuse traditionnelle, les frères dominicains de Steffeshausen, en Belgique, et voyez comment vous pouvez les aider ... ou même rejoindre le Tiers-Ordre de Saint-Dominique.

Une *vidéo* ² vient d'être publiée sur une nouvelle fondation de frères dominicains traditionnels, en Belgique et le Tiers-Ordre qu'ils proposent aux fidèles.

¹ —<http://sspx.org/en/news-events/news/new-dominican-community-5298>.

² —<http://sspx.org/en/media/video/new-dominican-community-third-order-5297>.

Cette nouvelle communauté de frères dominicains traditionnels a été fondée le 15 Novembre 2013, à Steffeshausen, un petit village dans le Sud-Est de la Belgique. Ils y ont été invités par les villageois après la mort de leur curé, qui avait gardé la messe traditionnelle et a été persécuté par son évêque, il y a 25 ans. Ils ont offert l'église et le presbytère construit par ce prêtre à ces frères comme une première maison pour leur communauté naissante.

Commentaire : la maison de Steffeshausen a été offerte non pas à ces quatre pères, mais aux dominicains d'Avrillé. Voici les faits :

Le 26 janvier 2013, lors d'une réunion à Suresnes, en présence de l'abbé de Cacqueray, Mgr Fellay a demandé aux dominicains d'Avrillé de regrouper cinq dominicains « *vagi* » (tous profès perpétuels du couvent d'Avrillé) dans une maison qui serait sous la juridiction d'Avrillé. Mgr Fellay s'est engagé ce jour-là à appuyer cette fondation de son autorité et à dire aux religieux qui refuseraient de s'y rendre qu'ils devraient enlever l'habit et qu'ils ne seraient plus reconnus comme dominicains par la Fraternité Saint-Pie X.

Les dominicains d'Avrillé ont accepté. *Comme le comité de laïcs qui s'occupaient de la maison de Steffeshausen les a contactés début février 2013 pour leur confier cette maison*, ils ont proposé à Mgr Fellay d'y faire la fondation. Ce dernier a accepté et a contacté les cinq religieux pour leur proposer de s'installer dans cette maison.

Cependant, en juin 2013, Mgr de Galarreta a dit à Avrillé que c'est lui qui allait prendre cette fondation sous son autorité. Quand il lui a été dit que Mgr Fellay s'était engagé ce qu'elle soit sous l'autorité d'Avrillé, il a répondu « *Mgr Fellay estime qu'il est relevé de son engagement.* » Il a refusé d'en dire davantage et a renvoyé à Mgr Fellay. Le père prieur d'Avrillé a écrit trois lettres à Mgr Fellay le 14 juillet, le 26 juillet et le 11 août 2013 (remise en mains propres le 15 août par l'abbé de Cacqueray) pour avoir des explications, *et n'a jamais reçu de réponse.*

Mgr Alfonso de Galarreta, qui aide les communautés religieuses affiliées à la Fraternité Saint Pie-X, a accepté d'aider la fondation comme son supérieur ecclésiastique.

Commentaire : Jamais les Dominicains, qui sont un Ordre exempt, n'ont été mis sous la juridiction d'un évêque. En plus, Mgr de Galarreta est un évêque sans juridiction. Cette action de Mgr de Galarreta de soustraire cinq religieux à leur légitime supérieur, sans l'accord de celui-ci, est un acte illégitime et dénote une mentalité schismatique en attribuant aux évêques sacrés par Mgr Lefebvre une juridiction qu'ils n'ont pas, et que Mgr Lefebvre n'a jamais voulu leur donner car lui-même ne l'avait pas, comme il l'a dit souvent.

[...] Vous pouvez aider les Dominicains en faisant un don: [...] En leur nom, je vous remercie beaucoup pour votre soutien !

Fin du texte paru sur le site de la Fraternité Saint-Pie X aux USA



Commentaire : Dans la *vidéo* qui est proposée dans cet article, le père Albert raconte son histoire en glissant très rapidement sur les 19 ans de sa vie qu'il a passés chez « des dominicains traditionnels en France », omettant de dire qu'il s'agit de la communauté d'Avrillé, qu'il y a suivi ses études, qu'il a reçu tous les ordres dans le cadre de cette communauté et qu'il a fait vœu d'obéissance perpétuelle entre les mains du prieur d'Avrillé. Il oublie aussi de dire qu'il a été envoyé aux USA en 2006 par les supérieurs d'Avrillé, sur les conseils de Mgr Fellay, et qu'ensuite il a refusé de revenir au couvent d'Avrillé où ses supérieurs l'attendent toujours. Il tait aussi la situation des quatre autres religieux, tous profès perpétuels d'Avrillé, dont trois ont quitté le couvent dans la nuit du 11 au 12 avril 2011 avec la complicité du supérieur du district d'Allemagne de la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Franz Schmidberger. Cela fait beaucoup d'oublis et de silences.

Cette fondation, faite sur la tromperie et la désobéissance, est une atteinte au droit des religieux. Mais surtout, dans le contexte actuel, elle est une manœuvre de Menzingen pour affaiblir la communauté d'Avrillé et avoir des « dominicains menzingériens » bien gentils, qui n'aboient ni ne mordent.